

CAI EAS
C18F
22 Oct. 1975
REF

Canada

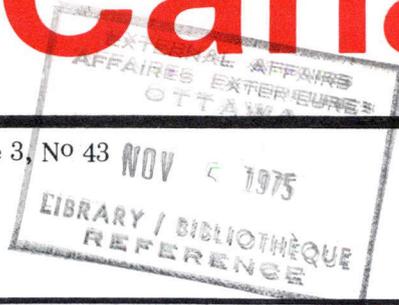


Ottawa, Canada.

Volume 3, No 43

NOV 6 1975

le 22 octobre 1975



Restrictions vigoureuses des prix et revenus, 1

Françoise Giroud au Canada, 3

La musique canadienne: Un commentaire de Yehudi Menuhin, 3

Habitat, 3

Amendement à l'Accord aérien entre la France et le Canada, 4

Nominations Diplomatiques, 4

Participation canadienne au Comité intergouvernemental de la Migration européenne, 4

Gérard Pelletier à France Presse, 5

Politique nationale de l'utilisation des terres, 5

Tournée du Théâtre du Nouveau Monde, 5

Restrictions vigoureuses des prix et revenus

Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott-Trudeau, a annoncé le 13 octobre, des mesures rigoureuses pour contrer la hausse des prix et des salaires au Canada. "Ce programme de restrictions est le plus sévère qu'on ait prescrit aux Canadiens depuis la Deuxième guerre mondiale", a dit M. Trudeau. "Les directives concernant les prix et revenus auront force de loi pour le Gouvernement fédéral et tous ses employés, pour les 1 500 sociétés les plus importantes du Canada, y compris presque toutes les firmes de l'industrie du bâtiment et tous les employés de chacune de ces sociétés. Ces directives s'adressent également aux membres de toutes les professions libérales, notamment aux médecins, aux avocats, aux comptables et aux ingénieurs." Les gouvernements provinciaux sont aussi appelés à imposer ces mesures. Voici les passages essentiels de ce discours:

* * * *

Bien que les directives ne doivent avoir force de loi que sur un nombre de groupements assez restreint, elles ne peuvent être efficaces que si tous acceptent ces nouvelles consignes et se considèrent liés par elles. Cette lutte est l'affaire de tous et de chacun d'entre nous. Plus précisément, je vous demande de faire ce que vous seuls êtes en mesure de faire pour venir à bout de l'inflation. Je vous demande de reconnaître dans le quotidien de vos vies que tous les Canadiens doivent mettre un frein aux exigences croissantes qu'ils ont à l'égard des ressources du pays, pour que le Canada puisse vivre selon ses moyens.

C'est là la seule arme contre l'inflation qui permette quelque espoir de succès durable. Cette arme, vous l'avez entre les mains: c'est à vous de vous en servir.

On observe chez les Canadiens une tendance dangereuse à croire que seuls les gouvernements peuvent prendre, d'une manière efficace, des mesures contre l'inflation. On s'imagine généralement que si seulement l'État se montrait sévère à son propre égard, à l'égard des grands syndicats et des grandes entreprises, le problème serait résolu. Beaucoup sont persuadés que la modération individuelle n'est ni nécessaire ni efficace.

Principal facteur inflationniste

Cette opinion est erronée. Elle est en outre le principal facteur inflationniste.

La cause fondamentale de l'inflation, c'est qu'un trop grand nombre de gens et de groupements essaient d'accroître leurs revenus à des taux supérieurs à celui de l'augmentation de la richesse nationale.

Si je ne pouvais vous convaincre que d'une chose, ce soir, je voudrais que ce soit de ceci: que la plus sévère et la plus minutieuse des régies, fût-elle confiée à une armée de bureaucrates, et que même le blocage complet de tous les prix et revenus au Canada ne sauraient nous guérir pour de vrai du mal de l'inflation.

Le seul avantage du recours à la loi, c'est de donner aux gens le temps de comprendre et d'adopter le remède véritable, à savoir une modification fondamentale de nos attitudes. Nous devons nous rendre compte, en effet, qu'il n'est pas raisonnable de nous attendre à ce que la croissance des revenus soit plus rapide que celle de l'économie même du pays.

Si le pays ne prenait pas une nette conscience de cela, si nous ne parvenions pas à modifier nos façons d'être et nos aspirations, si la majorité des Canadiens refusaient de s'imposer une certaine modération, l'inflation connaîtrait inévitablement une recrudescence explosive au moindre relâchement des mesures gouvernementales.

Nous sommes enfermés dans un dilemme: ou bien nous vivons selon nos moyens, ou bien nous connaissons une inflation pire encore, une inflation qui déjà compromet nos perspectives d'emploi et de revenu.

Partout dans le monde, on constate la révolte généralisée des espérances. Nous en sommes venus à penser que par quelque formule magique nous pouvons nous procurer à bon compte et en abondance, tout en améliorant sans cesse notre niveau de vie, la nourriture, l'énergie, le logement et les services gouvernementaux. Nous estimons que tout cela nous revient de droit sans égard à l'accroissement collectif des biens et des services.

Nécessité du changement

La crainte grandissante que l'inflation a inspirée à la population au cours des derniers mois vient encore compliquer les choses. Parce qu'ils ont peur de perdre du terrain, beaucoup de Canadiens cherchent à surcompenser en fonction du pire taux d'inflation qu'il leur soit possible d'imaginer pour l'avenir.

Les sociétés pratiquent des prix suffisamment élevés pour se protéger des pires hausses éventuelles des prix de revient, c'est-à-dire de leurs coûts. Les employés exigent des augmentations salariales suffisamment élevées pour répondre aux prévisions les plus sombres quant à l'avenir des prix. Ces exigences sont les plus fréquentes et ont le plus de chance de succès au sein de ces puissants groupements économiques qui sont capables d'imposer leur volonté au reste du pays.

Dans la course à la sécurité, ce sont les grands et les puissants qui l'emportent, aux dépens de ceux qui sont incapables de se protéger. C'est pourquoi il importe de freiner dès maintenant la surenchère. Aussi, dans l'application de nos directives, nous ferons surtout porter notre effort sur ceux qui, jusqu'à ce soir, ont disposé des moyens voulus pour obtenir ce qu'ils désiraient.

Je ne promets pas que la politique que j'annonce puisse apporter du jour au lendemain un remède à l'inflation. Les majorations de prix et de salaires de ces derniers mois, y compris la majoration d'un dollar, il y a deux semaines, du prix du baril de pétrole étranger, n'ont pas encore eu, sur notre système économique, toutes les répercussions prévues. A mesure que ces répercussions se feront sentir, nous devrons tous en subir progressivement le contrecoup lorsqu'elles se traduiront, avec le temps, par une hausse du coût de la vie.

Il est donc impossible de mettre fin immédiatement à l'augmentation des prix. Il ne s'agit pas là de difficultés passagères. C'est une lutte longue et ardue qui nous attend.

Dans cette lutte, il nous incombe en somme d'accorder nos désirs à la réalité, d'ajuster notre façon de vivre à nos moyens. Pareille conversion ne sera ni aisée ni rapide. Il faudra du temps avant que des augmentations beaucoup plus modestes des prix et revenus soient considérées comme normales. Aucun peuple ne peut changer en un seul jour ses attitudes fondamentales. Mais il faut absolument que nous changions.

Parce que nous ne pouvons nous attendre à une soudaine atténuation de désirs si profonds, le programme de restrictions que j'annonce ce soir restera en vigueur pendant une période de temps considérable. Qu'on se le dise bien, ce programme doit, coûte que coûte, être appliqué avec succès: sinon, le Gouvernement pourrait se voir forcé d'imposer au Canada une réglementation globale et obligatoire des prix et des revenus, s'appliquant partout et à tous.

Programme anti-inflationniste

Je vous ai dit ce que j'attends de vous, et pourquoi. Je vais vous expliquer maintenant quel sera le mode d'application du programme anti-inflationniste. Les lignes directrices devront être observées par tous, mais les mécanismes juridiques de l'application du programme s'adresseront aux seuls groupements suivants:

- En premier lieu, toutes les entreprises ayant plus de 500 employés, ainsi que ces employés eux-mêmes.
- En second lieu, toutes les firmes de l'industrie du bâtiment ayant plus de vingt employés, ainsi que ces employés eux-mêmes.
- En troisième lieu, toutes les personnes employées dans les ministères fédéraux, ainsi que dans les organismes et sociétés de la Couronne relevant de la compétence fédérale.
- En quatrième lieu, tous les professionnels qui reçoivent habituellement des honoraires, comme les médecins, les avocats, les comptables et les ingénieurs.

J'ai prié chaque premier ministre provincial d'appliquer ces directives à tous ceux qui travaillent dans les ministères et les institutions relevant de

la compétence provinciale, et de veiller à ce que ces directives soient également appliquées, dans sa province, à tous les employés des institutions et services municipaux.

Prix

Je passe maintenant aux directives concernant les prix. On ne permettra pas que soient majorés les prix facturés par les entreprises qui sont assujetties aux directives, y compris les sociétés de la Couronne, à moins que n'augmentent les prix de revient de l'entreprise et même alors, on ne permettra pas que les prix soient majorés, si ce n'est dans la mesure où cela est nécessaire pour permettre à l'entreprise de récupérer l'accroissement de ses prix de revient. En outre, lorsqu'une société estime que ses frais d'exploitation accusent une baisse, on s'attendra à ce qu'elle réduise ses prix en conséquence. Les profits et les marges de profit seront, de la sorte, sujets à une stricte surveillance.

Au cours de la première année du programme, les employés de l'État et des firmes désignées se verront allouer, en règle générale et en cas de nouveaux contrats, des majorations de traitement de l'ordre de 8 pour cent, en compensation de l'augmentation du coût de la vie, plus une majoration supplémentaire de 2 pour cent au titre de leur part dans l'accroissement de la productivité nationale. Donc, dans la majorité des cas, ces salaires et traitements ne pourront pas augmenter de plus de 10 pour cent.

Les directives tiennent compte des groupes qui, depuis quelques années, tirent sérieusement de l'arrière ou connaissent un progrès marqué. Cette disposition pourrait augmenter ou diminuer de 2 pour cent l'augmentation autorisée.

Si, après la première année du programme, l'augmentation du coût de la vie a été supérieure à 8 pour cent, une majoration supplémentaire sera accordée afin de compenser la différence.

Pour bien s'assurer que ces directives n'imposent pas un fardeau excessif aux personnes à revenu modeste, ni n'accorde un avantage indu à ceux qui jouissent d'un revenu supérieur à la moyenne, il y aura deux exceptions à la règle:

- Premièrement, les directives ne s'appliqueront pas aux augmentations ne dépassant pas 600 dollars.
- Deuxièmement, aucune augmentation annuelle de salaire et de traitement

Françoise Giroud au Canada

Madame Françoise Giroud, secrétaire d'État à la condition féminine de France, a effectué une visite officielle au Canada, du 7 au 9 octobre dernier. Au cours de sa visite à Ottawa, madame Giroud, a eu des entretiens avec M. Marc Lalonde, ministre de la Santé et du Bien-être social. Elle s'est rendue ensuite à Québec où elle a rencontré diverses personnalités intéressées directement par la condition de la femme, dont M. Bernard Lachapelle, ministre responsable au Québec de la condition féminine et madame Laurette Robillard, présidente du Conseil du statut de la femme.



Photo: Frederic Chartrand
La Presse canadienne

Madame Françoise Giroud, secrétaire d'État à la Condition féminine de France, en compagnie de M. Marc Lalonde, ministre canadien de la Santé et du Bien-être social, lors de leur rencontre à Ottawa, le 7 octobre dernier.

Lors de son voyage, madame Giroud a constaté "comme on peut le faire dès qu'on voyage à travers les pays de même niveau industriel, de même niveau de développement, que ce sont à peu près les mêmes problèmes qui se posent."

Surtout connue comme directrice de *l'Express*, fondé avec Jean-Jacques Servan-Schreiber, Françoise Giroud est aussi l'auteur de recueils, *Portrait de la jeunesse* (1958), de souvenirs, *Si je*

mens (1972). En juillet 1974, le président de la France, M. Valéry Giscard d'Estaing, la nomme secrétaire d'État "chargée de promouvoir toutes mesures destinées à améliorer la condition féminine, à favoriser l'accès des femmes aux différents niveaux de responsabilité dans la société française et à éliminer les discriminations dont elles peuvent faire l'objet."

Depuis un an

Qu'a fait Françoise Giroud depuis un an? Cette question la poursuit partout où elle se rend. "Il n'y a pas de Secrétariat d'État aux miracles... Améliorer la condition féminine, cela veut dire quoi? Je ne connais qu'une réponse globale à cette question: cela signifie réduire, jusqu'à le faire disparaître, l'écart qui sépare le statut social de la femme du statut social de l'homme, à l'intérieur d'une même société".

Malgré son séjour très bref au Canada, madame Giroud aura pu constater ce qui se fait dans les domaines de la sécurité sociale et de la condition de la femme dans la société canadienne. De plus, le programme des Initiatives locales a semblé intéresser la secrétaire d'État qui aimerait peut-être instaurer un programme semblable en France.

La musique canadienne: Un commentaire de Yehudi Menuhin

Lors de la première Semaine mondiale de la musique au Canada, le président sortant du Conseil international de la musique (UNESCO), le violoniste Yehudi Menuhin, a précisé que les compositeurs canadiens s'expriment par la voie d'une musique touchante et sympathique qui tient compte de l'importance du "silence".

La première Semaine mondiale de la musique au Canada regroupait plus de 500 délégués de 50 pays. L'an prochain, la Semaine mondiale de la musique devrait se dérouler à Prague, toujours sous l'égide de l'UNESCO.

Poursuivant ses impressions sur la musique canadienne, Yehudi Menuhin ajoutait:

"Pour moi, la musique canadienne a constitué une découverte, du moins à partir de ce que j'ai entendu. Les partitions révèlent des caractères tant canadiens que contemporains. C'est une manière très ouverte, très large

d'esprit en musique. Je dirais qu'il ne s'agit pas d'une musique précieuse... dans le sens des précieuses ridicules! Cette musique sait reconnaître la valeur du silence et c'est peut-être que les vastes espaces canadiens permettent aux compositeurs de communier plus profondément avec la nature."

"La musique doit combattre le bruit... De nos jours, la musique tend à devenir bruyante et j'apprécie la musique canadienne du fait qu'elle ne l'est pas. En fait, j'ai peur qu'on oublie l'eau et la chair au profit du métal."

Au cours de cette rencontre, organisée dans l'intention de dresser le bilan de cette première Semaine mondiale de la musique, Menuhin a aussi exprimé sa joie d'avoir vécu des moments heureux en compagnie de collègues canadiens.

"C'est toujours un plaisir de constater que le milieu musical constitue une source d'entente et de cordialité, surtout à une époque comme celle que nous vivons. C'est une consolation de voir que l'amitié existe chez un groupe d'individus d'une même discipline, en dehors des conflits raciaux ou politiques."

Habitat

Le premier ministre a annoncé le 9 octobre dernier la nomination de M. J.W. MacNeill au poste de commissaire général du Canada à Habitat, la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains qui se tiendra à Vancouver, en 1976.

Le gouvernement canadien, qui sera l'hôte de la Conférence, s'y prépare depuis déjà deux ans. C'est au ministère d'État chargé des affaires urbaines qu'a été confiée la mise au point de la participation canadienne à cette conférence et, à titre de secrétaire du ministère, M. MacNeill a collaboré très étroitement à toutes les phases de la planification.

Le ministère des Affaires extérieures est chargé des dispositions que doit prendre le pays hôte. Les deux ministères continueront de collaborer étroitement avec le commissaire général.

Lors de la nomination, M. Trudeau a déclaré que M. MacNeill était le chef tout désigné pour mener à bien la double mission d'hôte et de participant actif du Canada à la Conférence.

Plus de 2,000 délégués d'une centaine de pays membres des Nations

Unies sont attendus à Habitat 1976, où ils discuteront surtout les diverses manières d'aborder et de résoudre une foule de problèmes inhérents aux établissements humains de nombreuses régions du monde. La Conférence a d'ailleurs pour but de favoriser l'échange de renseignements à cet égard.

Avant d'être nommé secrétaire d'État chargé des Affaires urbaines, en janvier 1974, M. MacNeill était depuis 1971 secrétaire adjoint chargé de la direction de la Politique générale et de la Recherche. Il a en outre fait partie de la délégation canadienne à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue à Stockholm, en 1972.

Amendement à l'Accord aérien entre la France et le Canada

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé, le 9 octobre, qu'un amendement avait été apporté au tableau des routes prévues par l'Accord aérien de 1950 entre la France et le Canada. En effet, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'ambassadeur de France au Canada, M. Jacques Viot, ont procédé, au nom de leurs Gouvernements respectifs, à un échange de notes permettant d'ajouter une nouvelle route aérienne entre le Canada, la Martinique et la Guadeloupe.

La mise en place d'un service aérien régulier entre le Canada et les Antilles françaises permettra de resserrer ainsi les nombreux liens qui unissent notre pays à la région des Caraïbes, et plus particulièrement ses territoires français. En outre, grâce à un meilleur service entre le Canada et les îles de la Martinique et de la Guadeloupe, les déplacements des voyageurs canadiens seront sensiblement facilités.

Nominations Diplomatiques

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé les nominations diplomatiques suivantes:

Grèce

M. Arthur Andrew, 59 ans et originaire de Pictou (Nouvelle-Écosse), est nommé ambassadeur en Grèce. M. Andrew

a été, de 1962 à 1965, ambassadeur en Israël en même temps que haut-commissaire à Chypre, puis ambassadeur en Suède de 1965 à 1969. En 1970, il fut nommé chef de la Direction de l'Extrême-Orient et, après, directeur général du Bureau des affaires de l'Asie et du Pacifique au ministère des Affaires extérieures. Il occupe depuis 1974 le poste de sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures.

M. Andrew succède à M. Michel Gauvin.

Strasbourg

M. Michel Gauvin, 56 ans et originaire de Québec, est nommé au nouveau poste de Consul général du Canada à Strasbourg en France. M. Gauvin a déjà été affecté à Ankara, Lisbonne, Caracas, Buenos Aires et Léopoldville. En 1966, il fut nommé ambassadeur en Éthiopie et simultanément accrédité auprès de la République Malgache; en 1969, il devint ambassadeur au Portugal et en 1970, ambassadeur en Grèce. Il quitta ce dernier poste en 1973 pour accepter une affectation provisoire à la tête de la délégation du Canada auprès de la Commission internationale de contrôle et de surveillance (CISC) à Saïgon.

OCDE

M. Ronald Stuart Maclean, 47 ans et originaire de Camrose (Alberta), est nommé ambassadeur et représentant permanent auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). M. Maclean fut affecté à New Delhi de 1957 à 1960; membre de la délégation canadienne auprès de l'OCDE à Paris de 1962 à 1966, il fut affecté de 1968 à 1972, comme conseiller à l'ambassade du Canada à Tokyo. Encore récemment, il était détaché au Conseil du Trésor comme directeur de la Division de la défense, des affaires extérieures et culturelles.

M. Maclean succède à M. Peter Towe qui revient au Ministère pour y occuper le poste de sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures.

Éthiopie

M. Douglas B. Hicks, 57 ans et originaire de Kingston (Ontario), est nommé ambassadeur en Éthiopie. M. Hicks a été consul et consul général par intérim à San Francisco (1958-1961), à New

Delhi (1965-1967), à Nairobi (1967-1968), et comme haut commissaire à Accra (1968-1971). Revenu au Ministère en 1971, il fut nommé directeur de la Direction de l'information et est depuis 1974 directeur de la Direction de l'Asie du Sud.

M. Hicks succède à M. Ralph E. Reynolds.

Costa Rica

M. Ralph E. Reynolds, 55 ans et originaire de Sarnia, Ontario, est nommé ambassadeur à Costa Rica et est simultanément accrédité auprès de Panama, Nicaragua, Honduras, et El Salvador. M. Reynolds fut affecté à Prague, Copenhague et à Varsovie. En 1971, il fut nommé ambassadeur en Éthiopie, et fut simultanément accrédité à la République Malgache et à la République de Somalie.

M. Reynolds succède à M. Gilbert Craig Langille décédé en mars 1975.

Participation canadienne au Comité intergouvernemental de la Migration européenne

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé que le Canada a présenté une demande pour renouveler sa participation au Comité intergouvernemental de la Migration européenne (CIME) avec un statut d'observateur.

Le CIME se préoccupe du rétablissement des réfugiés en facilitant leurs déplacements vers les pays où les réfugiés ont été acceptés. Le Canada a été l'un des membres fondateurs du CIME quand celui-ci fut établi en 1951 pour s'occuper principalement du rétablissement des réfugiés européens. La participation du Canada a été discontinuée en 1962 quand le CIME a eu complété ses principaux objectifs en Europe. Depuis ce temps, il y a eu plusieurs situations dans d'autres régions du monde où le CIME a joué un rôle significatif en appuyant d'autres programmes multilatéraux et bilatéraux se rapportant aux réfugiés.

Le statut d'observateur permettrait au Canada d'assister aux réunions du CIME, de consulter les autres membres du CIME sur des sujets ayant un intérêt particulier pour le Canada, de participer aux rencontres de spécialistes sur la question de la migration internationale et de bénéficier d'une collabo-

ration plus étroite avec les autres États membres du CIME.

Le Canada versera un montant annuel de \$10,000 comme contribution volontaire afin de défrayer les dépenses administratives du CIME.

Gérard Pelletier à France Presse

Interviewé par un représentant de l'Agence France Presse, monsieur Gérard Pelletier, ancien ministre du Gouvernement et maintenant ambassadeur du Canada en France, décrivait les raisons qui l'ont amené à accepter ce poste:

“Je me suis toute ma vie préoccupé des relations franco-canadiennes. J'ai toujours pensé que la perte de la communauté francophone résiderait dans l'isolement, que nous n'avons aucune chance de nous épanouir à moins d'être carrément inséré dans les grands courants de culture française.”

“Il m'était donc impossible de refuser le poste d'ambassadeur à Paris que je vois comme l'ultime prolongement de tout ce que j'ai fait dans la vie publique et après dix ans de politique active.”

“Je ne pouvais hésiter très longtemps parce que je considère qu'une période très favorable s'ouvre pour un rapprochement entre la totalité du Canada et la totalité de la France et j'ai été enthousiasmé par l'idée de pouvoir contribuer à ce rapprochement dans de multiples domaines”.

Canada – CEE

Parlant du rapprochement entre le Canada et la Communauté économique européenne (CEE), monsieur Pelletier précisait:

“Peut-être que les plus spécifiquement intéressés dans ce domaine là seront les représentants des deux pays auprès de la Communauté. Mais la France ayant une importance extraordinaire et exerçant une influence tout à fait spéciale dans la communauté européenne, je m'attends que nous aurons à travailler sur ce dossier”.

“C'est très important pour le Canada. L'un des fondements de ses relations commerciales et de ses échanges industriels parce que ce dont nous souffrons – et profitons en même temps – c'est d'être les plus gros clients des États-Unis qui sont eux-mêmes les

plus importants fournisseurs du Canada et de très loin les premiers investisseurs dans l'économie canadienne. Le tête à tête avec le géant n'est pas ce qu'il y a de plus confortable ni de plus productif. C'est pourquoi les liens contractuels avec le Marché commun me paraissent si importants”.

Politique nationale de l'utilisation des terres

Il est de plus en plus évident qu'une sage utilisation des terres est essentielle à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de la vie. La planification de l'utilisation des terres touche directement la lutte contre la pollution, la gestion des ressources renouvelables et la production alimentaire.

D'après une déclaration de Mme Sauvé à l'occasion de la Semaine de l'environnement (du 5 au 11 octobre), seulement 10 p. cent du territoire du Canada conviendraient aux méthodes agricoles modernes et une demie de 1 p. cent de nos terres aurait un potentiel agricole de première classe.

La plupart des bonnes terres sont situées près des centres urbains en expansion. Les villes qui s'étendaient sur 3,000 milles carrés en 1931 couvrent maintenant 9,000 milles carrés. Par ailleurs, entre 1966 et 1971, le nombre d'acres cultivées a diminué de 4½ millions.

La pression exercée sur les terres agricoles productives résulte des demandes concurrentielles de l'expansion urbaine, du transport, de l'industrie et des loisirs.

Le ministre fédéral de l'Environnement a déclaré qu'il serait impossible d'imposer une politique nationale d'utilisation des terres. Les divers niveaux de gouvernement et le secteur privé devront donc collaborer à la mise au point d'un ensemble de principes acceptables d'utilisation des terres.

Mme Sauvé a de plus mentionné la mise sur pied d'un groupe de travail en vue d'examiner l'influence des programmes fédéraux d'utilisation des terres et d'étudier avec les provinces la possibilité d'établir des objectifs et des plans nationaux dans ce domaine.

Terminant sa déclaration à l'occasion de la Semaine de l'environnement, le Ministre a ajouté qu'il s'agissait là de questions sur lesquelles doivent se

pencher tous les Canadiens car ce n'est que grâce à un travail de collaboration que nous réussirons à trouver des solutions. A son avis, cette invitation constitue l'un des principaux messages de la Semaine de l'environnement.

Tournée du Théâtre du Nouveau Monde

Dans le cadre de son programme d'échanges culturels avec l'étranger, le ministère des Affaires extérieures a annoncé qu'il accordait une subvention au Théâtre du Nouveau Monde de Montréal pour une tournée en Europe et en Afrique. Entre le 1er novembre et le 20 décembre, la compagnie donnera trente-cinq représentations de la pièce “Quichotte” en France, en Belgique, en Tunisie, en Algérie, au Maroc, au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Cette tournée du Théâtre du Nouveau Monde est organisée par le ministère des Affaires extérieures avec la collaboration de l'Office des tournées du Conseil des Arts.

La tournée débutera par deux semaines à Paris et dans la région parisienne. Ces représentations ont été organisées par la Fédération des maisons de jeunes et de la culture de la région parisienne. En Belgique, la troupe donnera ses six représentations à Arlon, Bruxelles et dans la ville historique de Tournai qui accueillera Quichotte dans sa “Halle aux Draps” médiévale.

Par après, la troupe se rendra en Afrique du Nord, au Sénégal et en Côte d'Ivoire, itinéraire qui constituera une première pour une tournée à l'étranger subventionnée par le Gouvernement canadien. En Tunisie, le Ministère des Affaires culturelles du gouvernement tunisien accueillera la pièce à Kairouan, Sfax, Sousse et Tunis.

Le Centre algérien pour la Culture et l'Information amènera Quichotte à Annaba, Alger et Tizi-Ouzou; au Maroc, c'est la Compagnie nationale de Théâtre du Théâtre Mohamed V qui a arrangé les représentations à Rabat, Casablanca et El Jadida.

Au Sénégal, la pièce sera présentée au Théâtre Daniel Serano de Dakar. Enfin, les dernières représentations seront données à Abidjan en Côte d'Ivoire grâce à la collaboration du Centre culturel français de cette ville.

Restrictions... (suite de la page 2)

excédant 2,400 dollars ne sera autorisée.

Ce sont là les grandes lignes concernant les revenus d'emploi. Bien entendu, les directives ne touchent pas les contrats ou conventions collectives déjà en vigueur, elles concernent seulement les nouvelles ententes. Mais je tiens à souligner que les directives au sujet du revenu s'appliquent à toutes les formes de revenu, y compris loyers, dividendes, honoraires de médecins, d'avocats, de comptables et d'ingénieurs, traitements de cadres, marges de profit des entreprises, et salaires et traitements versés par les gouvernements.

Nous comptons sur la collaboration entière et volontaire de tous les Canadiens pour la réalisation de ce programme.

Bureau d'examen et de contrôle

L'observation des directives, par les groupements désignés, sera surveillée par un Bureau d'examen et de contrôle. Le Gouvernement établira ce bureau dès demain.

Le nouvel organisme sera chargé de repérer les groupements désignés qui ne respectent pas volontairement les directives et il devra les porter à l'attention d'un administrateur spécial. Le Gouvernement espère que de tels cas ne se présenteront pas fréquemment.

L'administrateur aura le pouvoir d'ordonner le retrait d'une augmentation de prix ou la réduction d'une majoration de salaires. Si l'on passe outre à l'ordre de l'administrateur, la loi prévoit des sanctions rigoureuses et applicables sans délai.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, éditeur.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecer también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

Nous croyons que, si les groupements les plus puissants, et les plus importants font preuve de modération en ce qui touche les prix et les revenus, le pays entier s'en ressentira. Lorsque l'exemple vient de haut, il est généralement suivi.

Si une grande société manufacturière fait en sorte que ses prix n'augmentent pas, le petit commerçant, qui achète les produits de cette industrie, sera moins enclin à majorer les siens. Si les grands syndicats ouvriers réduisent leurs exigences salariales, d'autres travailleurs seront mieux disposés à viser des augmentations moindres. Si les membres des professions libérales et les propriétaires demandent des augmentations d'honoraires et de loyers moins élevées, le salarié se rendra compte que ces directives ne sont pas dénuées de justice.

Frein aux dépenses Gouvernementales

J'admets que, si les grands groupements consentent à faire leur part pour freiner l'inflation, les gouvernements doivent aussi faire la leur. C'est pourquoi le Gouvernement fédéral comprimera encore plus ses dépenses, conformément à ce que nous avons annoncé dans le budget de juin dernier.

Le Gouvernement central prendra trois moyens pour contenir rigoureusement l'augmentation de ses dépenses.

- En premier lieu, les directives en matière de salaires s'appliqueront à tous les employés du Gouvernement fédéral, des organismes fédéraux et des sociétés de la Couronne.

- En second lieu, la Fonction publique n'augmentera presque plus ses effectifs, si ce n'est dans le cas des employés, peu nombreux, qui assureront l'application du présent programme de restrictions et aussi de ceux dont on a besoin pour mettre en oeuvre le nouveau programme de lutte contre le crime et la violence. On fera connaître les détails de ce programme au cours des prochaines semaines.

- En troisième lieu, nous réduirons ou éliminerons les dépenses dans un bon nombre d'autres secteurs moins importants mais qui, tous ensemble, prennent une certaine importance. Par exemple, l'administration interne du gouvernement fera l'objet de strictes mesures d'économie.

Mais, bien entendu, cela ne veut pas dire que les dépenses gouvernementales

n'augmenteront pas du tout. Il faut qu'elles augmentent pour le maintien de certains services essentiels. Nous devons, entre autres choses, mettre les Canadiens, pour une part du moins, à l'abri des majorations du prix du pétrole importé, protéger des effets de l'inflation les personnes âgées et les autres citoyens à revenu fixe, ou venir en aide aux chômeurs. Ce sont là des programmes essentiels, car ils comptent parmi les fondements même de la politique économique et sociale du Gouvernement, c'est-à-dire qu'ils sont des programmes capables d'assurer un niveau d'activité économique élevé tout en garantissant une large redistribution des revenus et la protection des citoyens les moins fortunés. Les Canadiens, j'en suis sûr, ne voudraient pas que le fardeau de la lutte anti-inflationniste soit rejeté sur ceux qui sont les moins capables de le supporter.

Mesures soumises au Parlement

Le programme que je vous expose ce soir et que j'ai discuté plus tôt avec chacun des premiers ministres provinciaux, ainsi qu'avec les chefs des partis d'opposition, sera déposé au Parlement demain. Nous allons demander au Parlement d'étudier ce projet de loi immédiatement.

Bien que ce programme anti-inflationniste ne doive pas imposer de dures contraintes au peuple canadien, il faudra quand même consentir certains sacrifices.

La population est prête à faire des sacrifices, si pénibles soient-ils, parce qu'elle les sait nécessaires au redressement de la situation.

J'exhorte donc les Canadiens à se plier à de fortes restrictions, afin que l'économie se rétablisse, afin que nous puissions être dans l'avenir en bien meilleure posture que nous ne le serions si nous laissions l'économie suivre le cours néfaste de sa présente évolution.

Le programme anti-inflationniste du Gouvernement est conçu de façon à garantir à notre pays une croissance économique plus saine et constante. Son succès dépend de la compréhension, de la bonne volonté et du bon sens des Canadiens.

